



1^{ère} Journée nationale des acteurs en soins infirmiers

30 mars 2017

FIAP - Espace Jean Monet - Paris



Quid de l'axe IV ?

Impacts au quotidien sur le terrain

Alain Derniaux

médecin

Rappel des 4 AXES du plan

- **AXE 1** - INFORMER LE PATIENT, LUI PERMETTRE D'ETRE AU CENTRE DES DECISIONS QUI LE CONCERNENT
- **AXE 2** - FORMER LES PROFESSIONNELS, SOUTENIR LA RECHERCHE ET DIFFUSER LES CONNAISSANCES SUR LES SOINS ALLIATIFS
- **AXE 3** - DEVELOPPER LES PRISES EN CHARGE EN PROXIMITE : FAVORISER LES SOINS PALLIATIFS A DOMICILE Y COMPRIS POUR LES RESIDENTS EN ETABLISSEMENTS SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX
- **AXE 4 - GARANTIR L'ACCES AUX SOINS PALLIATIFS POUR TOUS : REDUCTION DES INEGALITES D'ACCES AUX SOINS PALLIATIFS**

Mesure n°12 : promouvoir le repérage précoce des besoins en soins palliatifs



- **Action 12-1** : Mettre en place un recours à des programmes dans chaque région pour repérer de manière précoce les besoins en soins palliatifs :
 - À hauteur de 14 M euros
 - Expérience Catalane
 - Enquête PACA
 - Sondage IFOP/ADREA de décembre 2016
 - Avis du parlement Européen (février 2016)

Action 12-1 : Mettre en place un recours à des programmes dans chaque région pour repérer de manière précoce les besoins en soins palliatifs

« Une part encore trop importante des patients n'accède pas aux soins palliatifs ...

...Les acteurs des soins primaires ont dans ce cadre un rôle majeur. Ils sont le premier contact des patients avec le système de soins, et sont donc indispensables tant pour identifier précocement le besoin en soins palliatifs que pour identifier la suite du parcours du patient au sein du système de santé »

Mesure n°13 : mettre en place dans chaque région un projet spécifique pour les soins palliatifs
(en lien avec les circulaires de 2008)



- **Action 13-1** : publier une instruction relative au pilotage des projets régionaux pour les SP : objectifs nationaux stratégiques, points d'alerte sur la réalisation du diagnostic, modalités de reporting régional et national
- **Action 13-2** : évaluer la réponse apportée aux personnes en fin de vie sur leur territoire
- Via les regroupements de professionnels départementaux et régionaux
- Connaitre les textes de lois, les décrets et les circulaires et s'appuyer dessus +++

Mesure n°13 : mettre en place dans chaque région un projet spécifique pour les soins palliatifs
(en lien avec les circulaires de 2008)

L'offre de soins a été organisée, par une circulaire du 25 mars 2008, de façon graduée pour répondre aux différents niveaux de besoins. ***Un état des lieux du chemin parcouru et une évaluation des résultats constatés est désormais nécessaire*** pour franchir une nouvelle étape et répondre aux nouveaux enjeux.

Mesure n°14 : compléter l'offre spécialisée en SP sur les territoires



- **Action 14-1** : compléter le maillage territorial en structures de soins spécialisées
- (USP, LISP et EMSP) en lien avec une hétérogénéité ++ selon les régions, nécessité de renforcer les moyens en USP si < 1 lit/100000 habitants
- à hauteur de 43,5 M euros pour USP et de 9 M euros pour LISP
- et de 30 M euros pour les EMSP
- Créer une dynamique locale +++ (être au moins deux !)
- État des lieux local ++
- Se rapprocher des autres en région (association ou coordination régionale)
- Interpeller les ARS

Action 14-1 : Compléter le maillage territorial en structures de soins spécialisées (USP.LISP) et en équipes mobiles de soins palliatifs

«La récente étude publiée par R. AUBRY et L. MORIN relative à l'accessibilité de l'offre de soins palliatifs à l'hôpital en France conclut à une très grande hétérogénéité des équipements disponibles selon les régions...

... nécessité de reprendre au niveau régional l'état des lieux des moyens et besoins... »

Action 14-1 : Compléter le maillage territorial en structures de soins Spécialisées (USPLISP) et en équipes mobiles de SP

« Par ailleurs, sur la totalité du territoire, l'ensemble des acteurs en santé et la population doivent pouvoir bénéficier de l'expertise d'une équipe capable de se déplacer en proximité et le maillage territorial par les EMSP doit être complété... »

...par la création de 30 équipes supplémentaires »

Mesure n°14-2 promouvoir les démarches d'évaluation qualitative des structures



- Action 14-2 : promouvoir les démarches d'évaluation qualitative des structures de SP menées sous la forme d'audits croisés (dans le cadre des coordinations régionales de SP)
- Audits croisés ?
- Indicateurs spécifiques ? (cf LISP)
- A vous de proposer...

**« Les structures expertes ont besoin de questionner régulièrement leurs pratiques...
...Les démarches croisées d'évaluation sont en la matière un moyen fructueux de les faire progresser, dans le dialogue constructif avec leurs pairs »**

En pratique sur le terrain ?

Domaine ambulatoire

- ✓ repérer les besoins, les limites, les manques ; les décrire et en témoigner
- ✓ « forcer les portes des institutions »
- ✓ travailler en réseau

Domaine institutionnel

- ✓ ne pas se limiter à l'intra ou à l'inter-institutionnel
- ✓ « ouvrir les portes de l'institution »
- ✓ -travailler en réseau

Écrire (si possible) un projet commun

En pratique sur le terrain ?

Lien avec les politiques

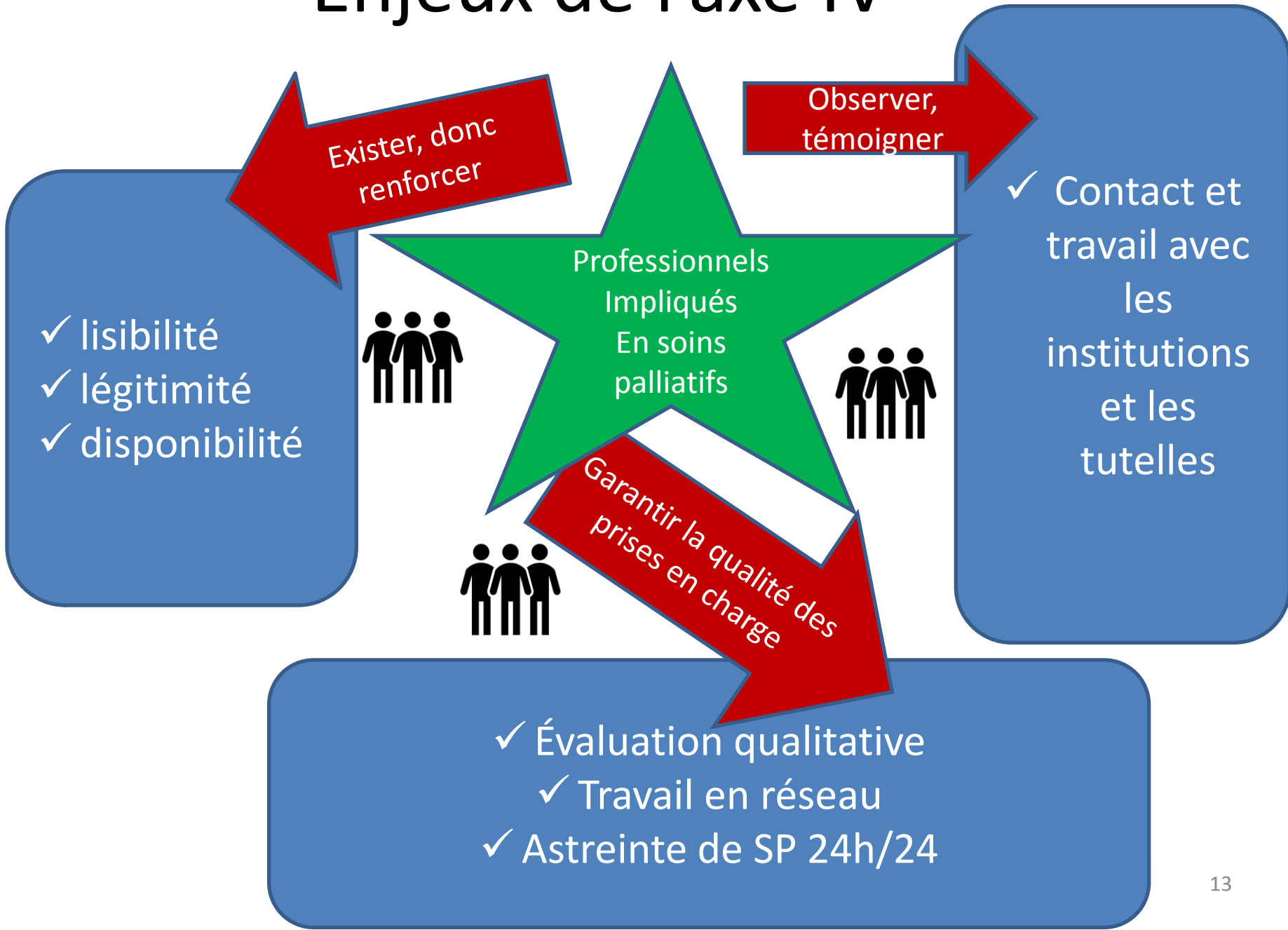
- ✓ les contacter, les rencontrer, les inviter, les impliquer ++++++
- ✓ se faire connaître des médias

Contact grand public

- ✓ faire savoir le savoir faire
- ✓ informer / lois
- ✓ se faire connaître des médias

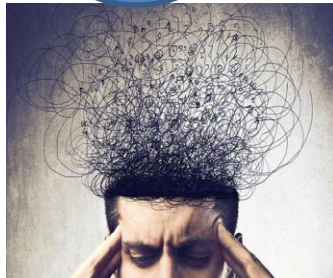
La fin du militantisme n'est pas d'actualité !

Enjeux de l'axe IV





Du travail de méditation solitaire



...Au travail en équipe...



Pour une politique transversale, cohérente et convergente

Et maintenant, à vous de jouer...et vite !!



Merci pour votre attention